

NOTE DE SYNTHÈSE

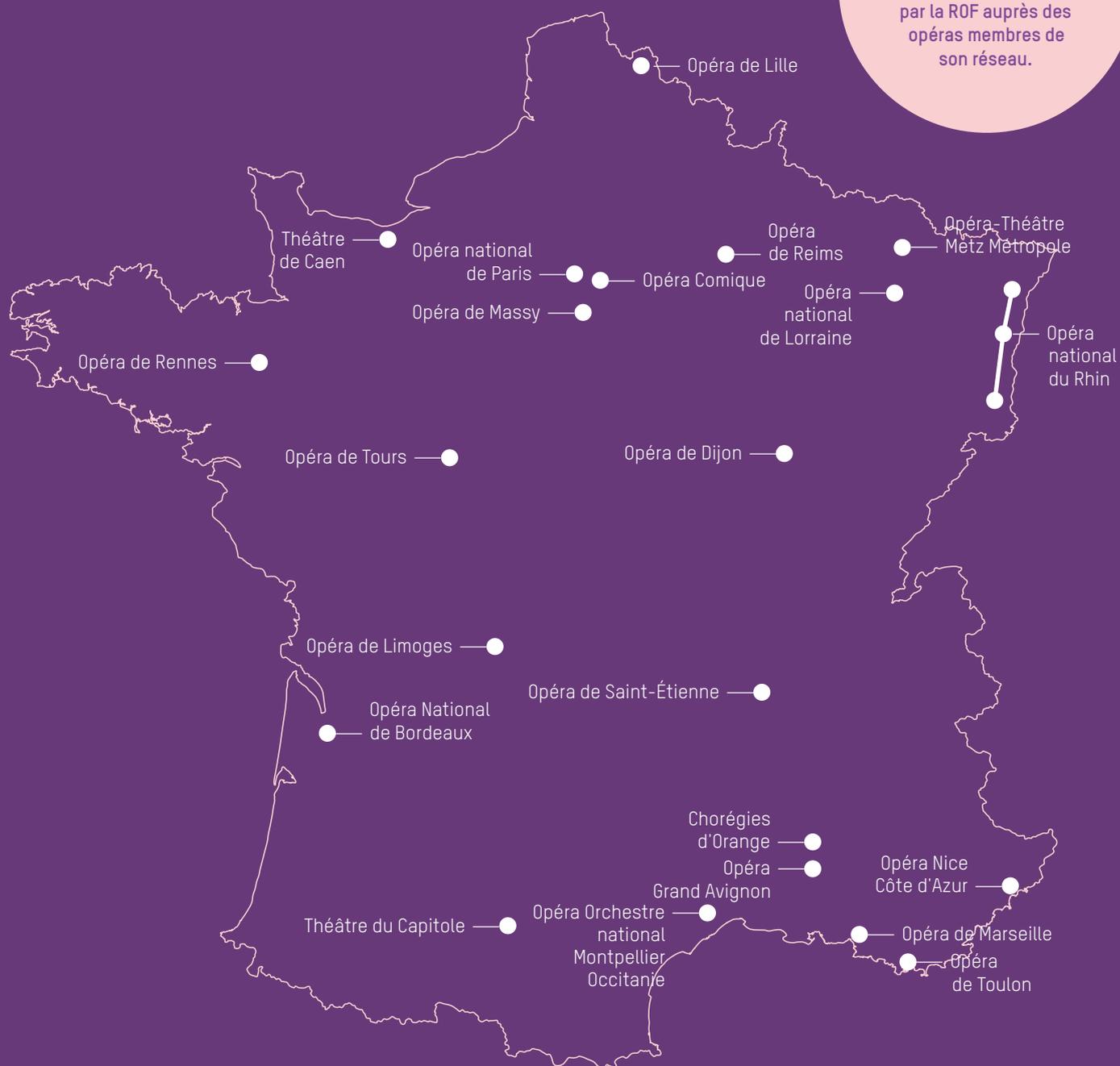
OBSERVATION SUR L'ART LYRIQUE EN FRANCE



OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES
DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

OPÉRAS MEMBRES DE LA ROF ÉTUDIÉS DANS LA NOTE

La présente note est produite à partir de données quantitatives 2016 et 2017 collectées par la ROF auprès des opéras membres de son réseau.



PRÉCISIONS

MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de sa mission de centre de ressources sur l'art lyrique, la Réunion des Opéras de France (ROF) réalise depuis plusieurs années une observation auprès de ses opéras membres sur les activités, la fréquentation, les financements et l'emploi. Cette démarche permet de disposer d'une meilleure connaissance du réseau des opéras et de communiquer sur les évolutions du secteur lyrique.

22 structures

ont répondu à l'enquête. Celles-ci ont des profils différents : 2 opéras parisiens, 4 bénéficiant du label Opéra national en région, une quinzaine d'opéras en région dont une partie est soutenue par l'État financièrement ; certains répondants ont des profils particuliers, comme le festival des Chorégies d'Orange.

Conformément à ce qui peut être attendu d'une enquête de ce type, les résultats permettent principalement de dessiner des tendances. Ils doivent être lus avec précaution, pour des raisons liées :

- à la **composition de l'échantillon** : diversité des profils des répondants (en termes de fonctionnement, de moyens...), non-exhaustivité de l'échantillon ;
- à l'**absence de certaines données** : des champs n'ont pas été complétés systématiquement par l'ensemble des répondants ;
- aux **modalités de collecte des données**, fournies de manière **déclarative**.

Les données ont été traitées de manière transversale, sur la base de l'échantillon global comprenant l'ensemble des structures qui ont répondu à l'enquête¹. Au regard du poids particulier de l'Opéra national de Paris (OnP), certains traitements présentent des résultats qui n'intègrent pas cet opéra – selon le type de données et selon son impact sur les résultats du reste de l'échantillon.

De plus, pour affiner certains résultats, quelques focus complémentaires ont été effectués sur l'échantillon des opéras nationaux en région.

Les évolutions qui peuvent être mises en évidence sur la période 2016-2017 ne reposent pas sur un intervalle de temps suffisant pour en tirer des conclusions fines sur des évolutions profondes du fonctionnement des opéras. Par ailleurs, l'échantillon des répondants n'étant pas identique à celui des notes réalisées antérieurement par la ROF (données 2008 à 2015), la comparabilité des données dans un temps plus long est difficile à réaliser.

Cette **note de synthèse sur la vie des opéras et la situation du secteur lyrique en France** est contextualisée avec d'autres données à l'échelle européenne ou dans le domaine du spectacle vivant². Elle est complétée par des traitements statistiques plus détaillés disponibles, sous forme d'annexes, sur le site de la ROF : <http://www.franceoperas.fr/Default/doc/SYRACUSE/44393/observation-sur-l-art-lyrique-en-france-annexes-de-la-note-de-synthese-2019-reunion-des-operas-de-fr>.

1. Sauf mention contraire dans les titres des graphiques, ceux-ci présentent les données pour l'échantillon des 22 répondants (21 lorsque l'OnP est exclu).

2. Sauf mention contraire, les chiffres mentionnés dans le document reposent sur les données de la ROF. La note s'appuie également sur les données sociales des opéras.

CHIFFRES-CLÉS DE L'OBSERVATION 2017

DONNÉES POUR LES 22 OPÉRAS RÉPONDANTS, ADHÉRENTS DE LA ROF



PRODUITS
516 M€

Les subventions en représentent 63 % (en provenance majoritaire du bloc local, de l'État et des autres collectivités territoriales), les ventes et recettes propres 26,8 %.



ETP
5 761

dont 74 % d'emplois permanents.



SPECTATEURS
2 470 215

soit 145 805 spectateurs de plus qu'en 2016. Les spectacles payants représentent 85 % de la fréquentation.



REPRÉSENTATIONS
3 495

71 % sont payantes et 29 % gratuites, 90 % sont réalisées dans le lieu et 10 % en tournée. 30 % des représentations sont des spectacles lyriques.

LA VIE DES OPÉRAS EN FRANCE

Le 5 février 2018 un article du quotidien *Le Monde* intitulé « Des statistiques pour le spectacle vivant » présentait le dispositif SIBIL mis en place en adéquation avec la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de 2016. La journaliste regrettait qu'on ne sache pas combien de personnes assistent chaque année à un spectacle, quel est le nombre d'entrées payantes et gratuites et bien d'autres questions sur lesquelles « la Rue de Valois n'est pas en mesure d'apporter des chiffres actualisés et précis ».

Si le constat est globalement vrai (au moins jusqu'au déploiement complet de SIBIL), il est particulièrement faux pour le domaine de l'opéra puisque, grâce à la remontée des données transmises par chaque maison membre du

réseau de la Réunion des Opéras de France (ROF), celle-ci est en mesure de fournir chaque année « des chiffres actualisés et précis ».

La ROF a en effet pour mission de recueillir et classer les données des opéras qui participent à son réseau. Ces données fournissent une base qui permet de mettre à jour les évolutions de l'art lyrique en France dans ses différentes dimensions : financement, fréquentation, activités, emploi. Les informations recueillies donnent une image globale assez précise de la conjoncture des opéras de France. Le souhait est de stabiliser au mieux ces

données afin de comparer d'année en année les évolutions et les dynamiques marquantes et aussi de les confronter à d'autres bases de données. En ce sens, la base Opera Europa nous aidera à situer la production des maisons françaises par rapport à celles d'autres pays européens. Cette première note de synthèse aborde la vie des opéras de France en examinant leur financement et leurs activités (production, fréquentation, emplois). Le traitement et la présentation des données doivent s'entourer de certaines précautions qui sont rappelées dans l'encadré méthodologique précédent.

UN FINANCEMENT TOUJOURS CONSÉQUENT

Le financement des opéras provient de sources qui sont très inégalement réparties selon la taille, le statut et le lieu où est établi l'opéra. Les subventions publiques, les recettes propres et l'apport du mécénat en sont les trois sources principales.

Globalement, les activités des 22 opéras génèrent, en 2017, **516 millions d'euros** et, si on y ajoute les 3 maisons qui n'ont pas répondu à l'enquête, on atteint un total de **575,5 millions d'euros**.

La part des subventions publiques s'élève à 63 % des produits, celle des recettes propres et des ventes à 26,8 % ; le mécénat atteint 3,7 % et les divers autres produits (6,5 %) complètent le total des produits.

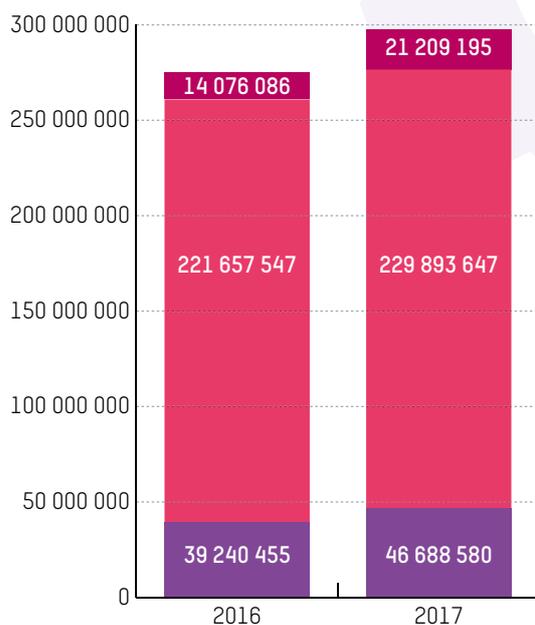
Selon Opera Europa, la moyenne européenne s'établit à 67 % de participations publiques pour 20 % de recettes propres³ ; la situation des maisons françaises est donc plutôt enviable.

Compte tenu de la place et du rôle de l'Opéra national de Paris (OnP) dans la vie de l'art lyrique en France, il convient de le distinguer des autres opéras en région. Les valeurs se distribuent alors autrement : hors OnP, les recettes propres sont à 20,4 %, les subventions à 77 %, et le mécénat ne représente plus que 1,4 %.

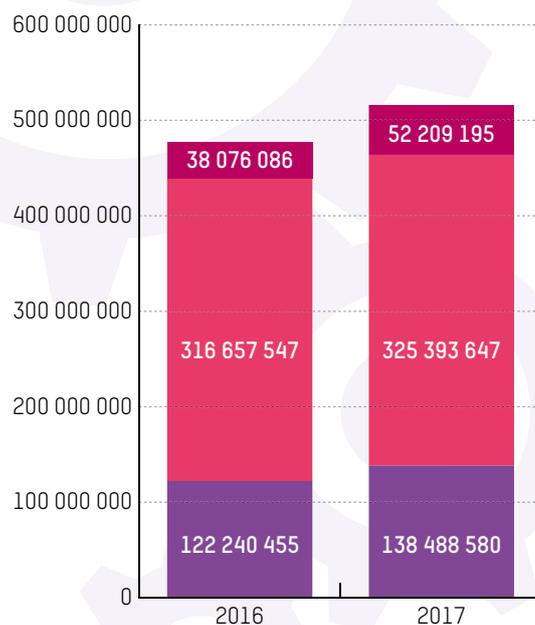
L'OnP, plus grande maison d'opéra d'Europe, confirme son statut exceptionnel puisqu'il affiche des produits à hauteur de 218,3 millions d'euros, soit 38 % de la masse totale.

Il parvient par ses recettes propres à hauteur de 42 % à équilibrer ses 43,7% de subventions ; le mécénat se monte à 7,3 % (16 millions d'euros) et les divers autres produits à 6,8 %. L'OnP se hisse à la 4^e place parmi les opéras européens disposant du taux d'autofinancement le plus important.

Répartition des produits sans l'OnP en 2016 et 2017 (en euros)



Répartition des produits avec l'OnP en 2016 et 2017 (en euros)



■ Ventes et recettes propres

■ Subventions

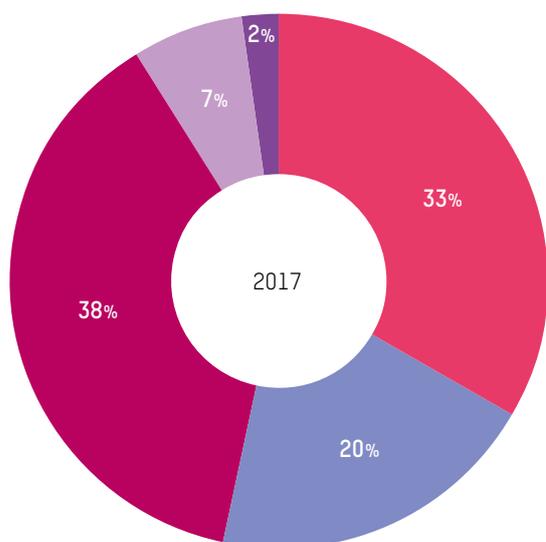
■ Autres produits (mécénat, produits financiers...)

Voyons maintenant la répartition des subventions entre les différents financeurs publics. Pour les 25 opéras, le montant agrégé de toutes les subventions publiques atteint, en 2017, 365,28 millions d'euros, en légère augmentation de 1,5 % par rapport à 2016. Le graphique suivant montre que la distribution des

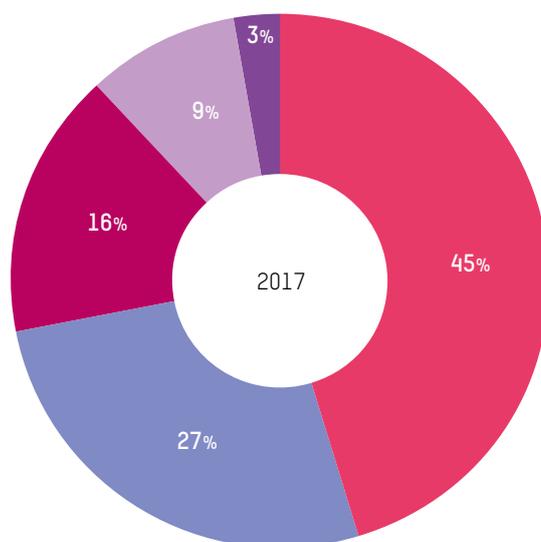
crédits publics à l'opéra se distingue assez nettement de la moyenne des subventions au domaine culturel en général. En effet, la part du bloc local (communes + établissements publics de coopération intercommunale) s'établit à 57,5 % pour les dépenses générales alors qu'elle est de 53 %

pour les dépenses en faveur de l'art lyrique. Si les villes dépensent moins proportionnellement pour l'art lyrique que pour d'autres domaines, ce n'est pas le cas de l'État qui dépense proportionnellement plus pour l'opéra (38 %) que pour ses autres domaines d'intervention culturelle (29,1 %).

Répartition des subventions avec l'OnP



Répartition des subventions sans l'OnP



État

Régions

Départements

Communes

EPCI

L'ÉTAT

La subvention que l'État accorde aux opéras doit tenir compte de deux facteurs : la place qu'occupe l'opéra au sein du domaine de la création et plus particulièrement du spectacle vivant, et la distribution territoriale des maisons. Au sein de la mission « culture », le budget *Création et expression artistique* tourne autour de 23 % et la part du « spectacle vivant » au sein de ce budget est de 57 % (400 millions d'euros). La ligne « opéra » (138 millions d'euros en 2017) absorbe 34 % des crédits du spectacle vivant.

La répartition de ces crédits entre Paris (OnP et Opéra Comique) et les maisons réparties dans tout le pays est historiquement déséquilibrée puisque Paris reçoit 106,7 millions d'euros soit 77 % de la subvention nationale (138,59 millions d'euros), et l'OnP seul 68 %. Il est à noter que la subvention à l'OnP est en baisse quasi-continue alors que la part de ses recettes propres est en augmentation.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Si l'on fait abstraction de l'OnP, la contribution des **villes** (entendues ici comme le **bloc local** constitué des communes et EPCI) à leurs opéras se monte à 72 % du total des subventions à l'art lyrique. Elle va bien au-delà de leur contribution à l'ensemble des dépenses culturelles (57 % en 2017) alors que celle du ministère de la Culture à 16 % est bien en deçà, puisque sa part aux dépenses culturelles publiques du pays s'élève à 29 %.

Les villes sont donc très attachées à leur opéra qui reste l'institution privilégiée, la première dans l'ordre de leurs dépenses. Ce privilège ne dépend pas du statut de l'opéra. En effet, les 5 villes où sont implantés des opéras qui bénéficient du label « opéra national » (Lyon, Bordeaux, Strasbourg [avec Colmar et Mulhouse], Montpellier et Nancy) bénéficient de subventions de l'État pour un total de 22 millions d'euros en 2018 et ces villes attribuent à leurs maisons 67,6 millions d'euros. Les opéras de Toulouse, Marseille et Nice, qui n'ont pas le label national, ne totalisent que 3,19 millions d'euros de la part de l'État alors qu'ils reçoivent 62,7 millions d'euros de leurs villes.

Évolution des dépenses culturelles publiques

	2013		2014		2015		2017	
	En millions d'euros	%						
Communes	5 963	45,8	5 786	45,5	5 223	43,9	5 243	42,6
Groupements	1 695	13,1	1 730	13,6	1 659	14	1 837	14,9
Bloc communal	7 658	58,9	7 516	59,1	6 882	57,9	7 080	57,5
Départements	1 116	8,5	1 086	8,5	1 007	8,4	893	7,2
Régions	700	5,3	700	5,5	780	6,5	800	6,5
Total collectivités territoriales	9 474	72,8	9 305	73,2	8 669	72,8	8 773	71,3
Ministère de la Culture	3 527	27	3 400	26,7	3 240	27,2	3 585	29,1

Source : Guy Saez, « Quel effort public pour la culture en France ? », *Cahiers Français*, n°409, 2019, p.34-43 (source primaire DGCL, ministère de l'Intérieur)

Au sein du bloc local, on remarque une très légère diminution des dépenses en faveur de l'opéra (195,6 millions d'euros en 2016 et 194,9 millions d'euros en 2017)⁴. Elles ont peu souffert de la baisse générale des subventions des villes à la culture durant ces années, mais les données des budgets prévisionnels de 2018 (193,9 millions euros) laissent planer une inquiétude.

On remarquera aussi qu'à l'intérieur du bloc communal, la part des EPCI est en nette augmentation : elle était de 37,3 millions d'euros en 2013, de 54 millions d'euros en 2015 (14 % des dépenses totales)⁵ et elle dépasse les 72,5 millions d'euros en 2017 (27 %). En 2017, cette valeur est bien supérieure à la moyenne nationale. On peut y voir une avancée de la politique culturelle métropolitaine en faveur d'institutions qui ont un grand rayonnement territorial mais dont les lourdes charges pour les villes-centres sont désormais mieux partagées.

Si l'effort financier des départements tend à se dégrader d'année en année, il n'en va pas de même pour les **régions**. Mais comme leurs politiques culturelles n'obéissent pas à un schéma commun, il n'est pas surprenant de constater que certaines ont à l'égard de l'opéra des implications anciennes et soutenues, et que d'autres restent en retrait. Les vastes ensembles qui ont résulté de la récente fusion de certaines régions ont entraîné de redoutables problèmes de gouvernance territoriale.

Faut-il homogénéiser, et sur quelle base, les dotations aux opéras d'une nouvelle grande région alors qu'elles étaient très hétérogènes au sein des anciens périmètres ? Par exemple, en 2017, la subvention de l'Occitanie à l'opéra de Montpellier est de 4 millions d'euros et celle que reçoit le Capitole de Toulouse de 534 000 euros ; la Normandie accorde à l'opéra de Rouen 6,7 millions d'euros alors que celui de Caen reçoit 514 000 euros.

Faut-il aligner le mode de coopération entre l'État, les villes, les départements et la région sur un standard, et lequel ?

Après avoir subi les mêmes difficultés financières que les autres collectivités territoriales dans les années passées, les régions semblent retrouver du dynamisme budgétaire depuis 2017. Aussi, de « bonnes nouvelles » sont-elles venues de plusieurs des nouvelles régions – Hauts-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine – qui ont annoncé des hausses spectaculaires de leurs budgets culturels. Cependant, la subvention régionale à l'opéra de Bordeaux en 2017 n'augmente pas (1,58 million d'euros), celle de Lille croît de 150 000 euros (8,2 %), mais loin des 15 % de hausse du budget culturel des Hauts-de-France. C'est l'Occitanie qui avait annoncé la plus forte hausse de son budget culturel (+18 %) mais les dotations aux maisons de Toulouse et Montpellier n'ont pas augmenté.

3. L'état des lieux réalisé par Opera Europa s'appuie sur les chiffres de 76 structures, complétés par les données de plusieurs dizaines d'autres maisons : <http://www.opera-europa.com/fr/benchmarking/mapping-rapport-de-terrain>.

4. Il arrive que les chiffres de subventions ne comprennent pas certaines valorisations sous forme de mises à disposition des municipalités.

5. Cf. l'enquête annuelle 2015 de la ROF sur les éléments financiers : <http://www.rof.fr/index.php/fr/ressources-en-ligne/enquetes-documents/category/2015>.

DYNAMISME ET DIVERSITÉ DE L'ACTIVITÉ

Les maisons d'opéra présentent chaque année des programmations très variées. Elles offrent des spectacles lyriques mais aussi des concerts, du théâtre, des formes innovantes plus ou moins hybrides. Ces programmations s'inscrivent dans un paysage artistique internationalisé et obéissent à des modes de gestion plus ou moins contraignants : productions propres, co-productions avec des partenaires extérieurs, achats de spectacles. La mise en œuvre organisationnelle fait appel à des statuts d'emplois différents selon qu'ils sont permanents ou occasionnels, publics ou privés.

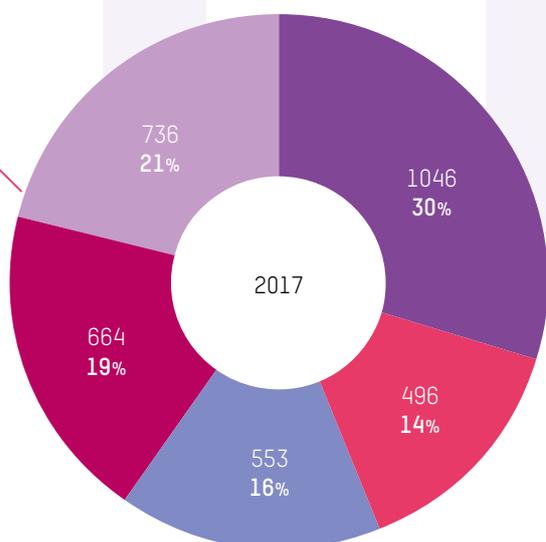
En 2017, l'examen du nombre de représentations dans les lieux et en tournées fait apparaître un bon dynamisme de l'activité des maisons d'opéra puisque l'on

compte **3 495 représentations** pour les 22 opéras répondants : 71 % sont payantes et 29 % gratuites ; 90 % sont réalisées dans le lieu et 10 % en tournée. La barre des 4 000 levers de rideau est atteinte si on inclut les trois autres maisons alors qu'on dépassait à peine celle des 3 000 en 2015. C'est une augmentation qui doit surtout à la diversification de l'offre, notamment à des spectacles qui combinent au moins quatre dimensions : ils sont réalisés hors les murs, ils relèvent de genres plus diversifiés et de plus petites formes, enfin ils sont souvent gratuits. Il faut également souligner que les chiffres peuvent varier

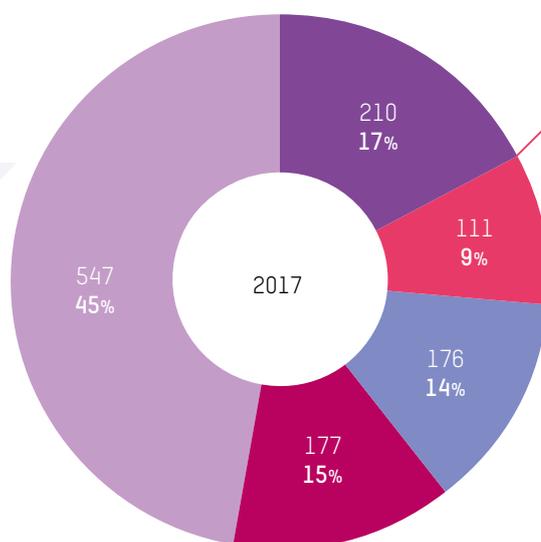
d'une année à l'autre quand une maison est en travaux (c'est le cas de l'Opéra Comique en 2016-2017) ou quand à une saison de programmation particulièrement riche succède une saison plus « normale ».

La répartition de ces spectacles montre une forme d'équilibre entre le lyrique (30 %) et les spectacles musicaux et symphoniques (35 %), la part importante des spectacles théâtraux et la plus faible importance des spectacles chorégraphiques. Ce dernier point est fort dépendant de l'offre puisque la plupart des maisons n'ont pas de ballet en résidence.

Répartition de l'ensemble des représentations par type de spectacle, avec l'OnP, en nombre et en %



Répartition des représentations totales pour les 4 opéras nationaux en région de l'échantillon, en nombre et en %



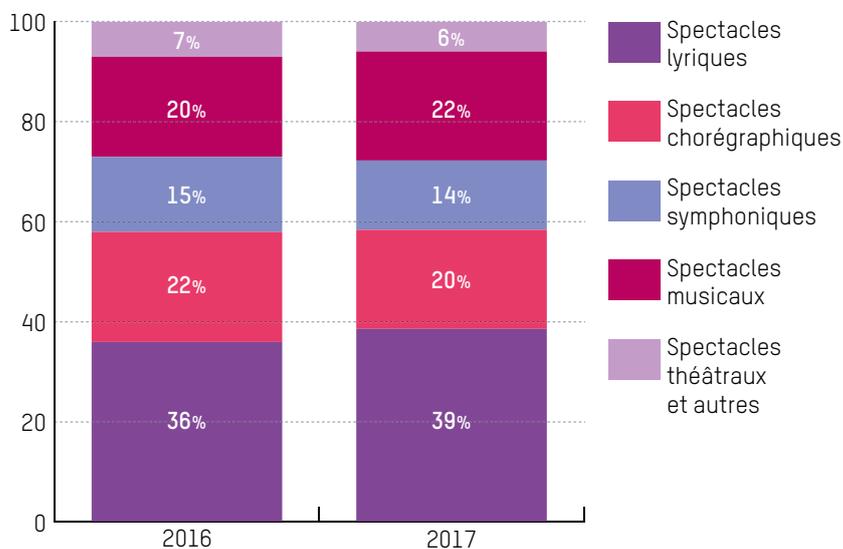
Spectacles lyriques
 Spectacles chorégraphiques
 Spectacles symphoniques
 Spectacles musicaux
 Spectacles théâtraux et autres

Ces équilibres sont largement modifiés quand on isole l'OnP de l'ensemble. En effet, l'OnP représente à lui seul entre 13 et 15 % des représentations selon les années. La part des spectacles lyriques et chorégraphiques s'y équilibre à peu près mais à un tout autre niveau (42 % et 45 % en 2015) tandis que la part des spectacles musicaux tombe à 14 % et celle des autres spectacles (notamment théâtraux) y est insignifiante.

Le graphique précédent, qui donne la répartition des spectacles dans 4 opéras nationaux, montre un contraste fort avec la structure de la programmation à l'OnP. On y voit que les spectacles lyriques représentent 17 % de l'activité, les spectacles musicaux et symphoniques 29 %, les spectacles chorégraphiques 9 % et les autres spectacles 45 %.

Si on se centre sur les spectacles représentés dans le lieu pour lesquels les données sont les plus fiables, on constate qu'en 2017 le nombre de représentations (3 134) a légèrement fléchi par rapport à 2016 (3 178).

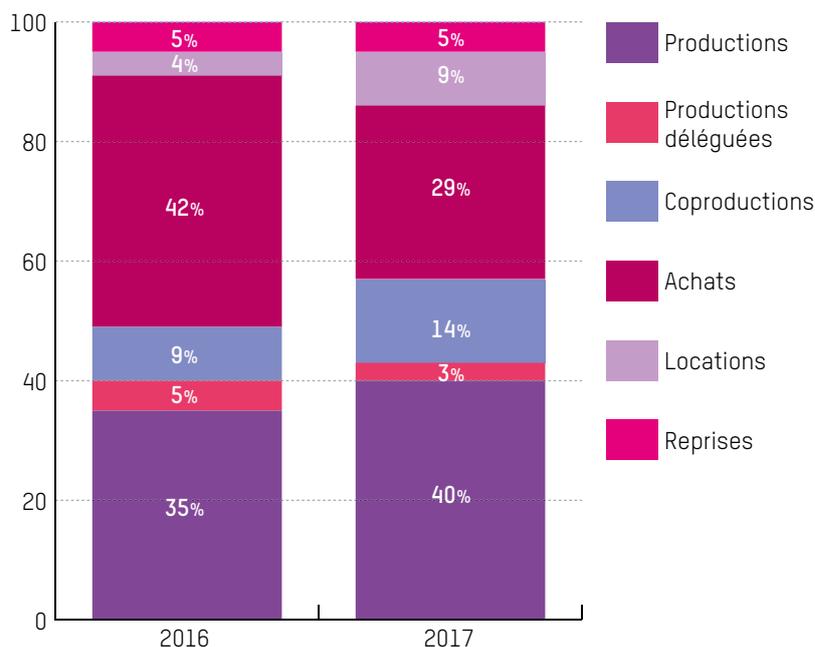
Évolution de la répartition des représentations payantes dans le lieu par nature de spectacle, avec l'OnP



Les équilibres entre les types de spectacles et les fréquentations restent toutefois stables. La structure des représentations est bien différente selon qu'on l'observe dans le lieu ou en tournée. Dans le lieu, la part des représentations

lyriques est de 31 % environ mais elles voyagent mal puisque, en tournée, elle n'est plus que de 24 %. De même, on aura tendance à offrir davantage de représentations gratuites musicales ou théâtrales plutôt que lyriques (11 %).

Répartition des spectacles par type de montage, avec l'OnP, en %

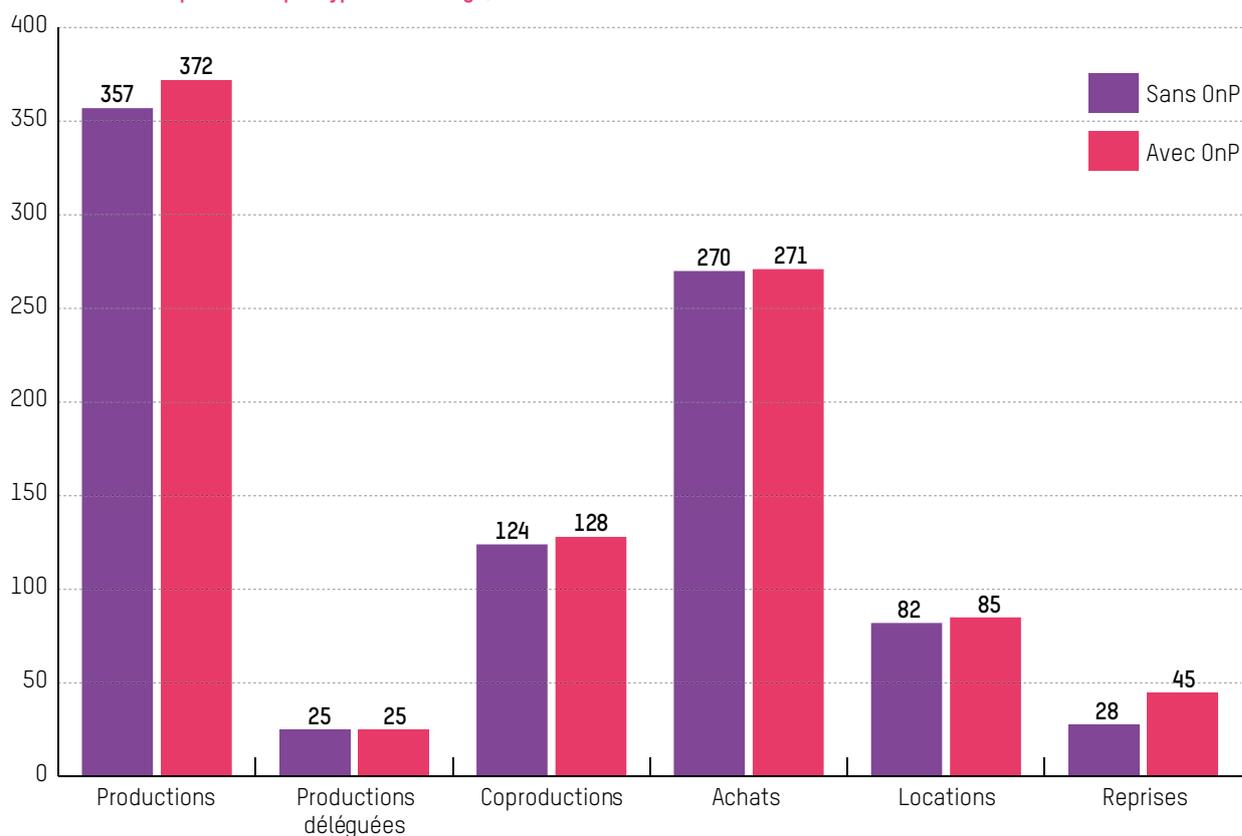


LA PRODUCTION

La programmation semble davantage maîtrisée en interne puisque le nombre des productions propres a augmenté en 2017, de même que les co-productions, ce qui diminue la part des achats et des productions déléguées. On notera qu'ici il n'y a pas de différence entre l'OnP et les autres maisons quant à la structure des montages.

NB : ce graphique porte sur les représentations payantes dans le lieu.

Nombre de spectacles par type de montage, avec et sans l'OnP



NB : ce graphique porte sur les représentations payantes dans le lieu.

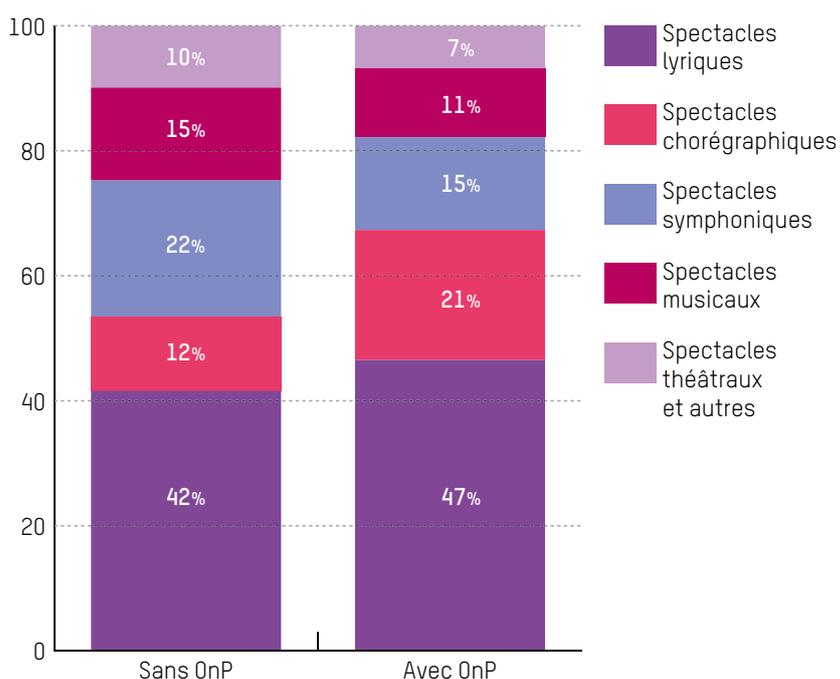
LA FRÉQUENTATION

2 470 215 spectateurs ont été accueillis dans les 22 opéras en 2017, soit 145 805 spectateurs de plus qu'en 2016. La fréquentation de l'OnP représente 33 % de la fréquentation globale, comme en 2016. Sans l'OnP, la fréquentation s'élève à 1 645 156 spectateurs en 2017.

Le graphique suivant montre comment se répartissent les spectateurs selon le type de spectacle. On voit qu'ils sont très majoritairement attirés par les spectacles lyriques, davantage encore à l'OnP (ces spectacles correspondent à 47 % de la fréquentation des 22 maisons) que dans les autres maisons (42 % de fréquentation sans l'OnP).

La part du « jeune public » se monte à 5,6 % des spectateurs en 2017 alors qu'elle était de 6,7 % en 2016. L'effort que font les maisons en faveur du jeune public a donc été moins suivi (139 961 jeunes spectateurs en 2017 contre 155 781 en 2016).

Répartition de la fréquentation en 2017 par nature de spectacle, avec et sans l'OnP



LE RATIO SUBVENTION/SPECTATEUR

La subvention de l'État aux 22 opéras de la ROF s'élevait, en 2017, à 130,6 millions d'euros et la fréquentation totale était de 2 470 215 spectateurs, soit un ratio à 53 €/spectateur. Le même type de calcul pour l'OnP seul fournit un ratio à 114 €/spectateur. Hors OnP, la subvention de l'État représente un ratio/spectateur de 22 euros, ce qui est le plus faible comparé à ceux des scènes nationales et des CDN. En effet, la subvention de l'État aux 38 centres dramatiques nationaux et régionaux s'élève à 60 231 228 euros pour une fréquentation sur site de 1 056 911

spectateurs en 2015, soit 60 euros par spectateur ; avec les tournées, elle s'établit à 43 €/spectateur pour un total de 1 400 000 spectateurs.

La subvention de l'État aux 70 scènes nationales s'élève à 57 101 437 euros pour 2 022 298 entrées payantes, soit 28 €/spectateur. Cependant, si on agrège toutes les subventions de l'État et des collectivités locales, le montant total reçu par les scènes nationales est 181 522 246 euros ; le ratio est alors de 89 €/spectateur.

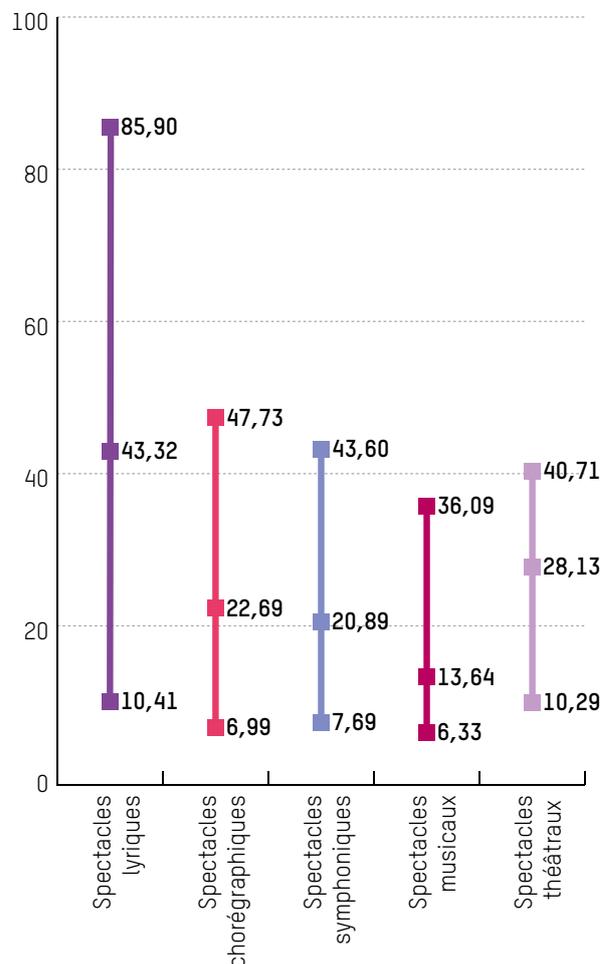
En ce qui concerne les opéras, l'agrégation des subventions de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales fait bondir le ratio à 132 ou à 140 €/spectateur selon qu'on intègre ou non l'OnP ; sans l'OnP et sans l'Opéra Comique, il avoisine les 138 €/spectateur. Il est donc indéniable que l'opéra reste, dans l'ordre du spectacle vivant, à la fois l'institution qui rassemble le plus de spectateurs et celle dont la dépense publique est la plus élevée, du fait de l'implication forte de l'État auprès de l'Opéra de Paris ainsi que de celle non moins forte des villes et autres collectivités auprès de leurs opéras.

L'OPÉRA À QUEL PRIX ?

Les données de billetterie ne permettent pas aujourd'hui d'être exhaustif ; le déploiement de la plateforme SIBIL apportera probablement les précisions qui manquent. On peut cependant dégager quelques éléments précis.

C'est pour les spectacles lyriques que le prix des places est le plus élevé en province (43 euros en moyenne, sans l'OnP) et pour les spectacles musicaux qu'il est le plus faible, comme le montre le graphique suivant. Pour l'OnP, le prix moyen du spectacle lyrique est de 112 euros.

Amplitude des moyennes des tarifs minimum et maximum appliqués et du prix moyen de la place déclaré par les opéras selon les types de spectacles en 2017, sans l'OnP (en euros)



LES EMPLOIS, PIVOTS DE L'ACTIVITÉ

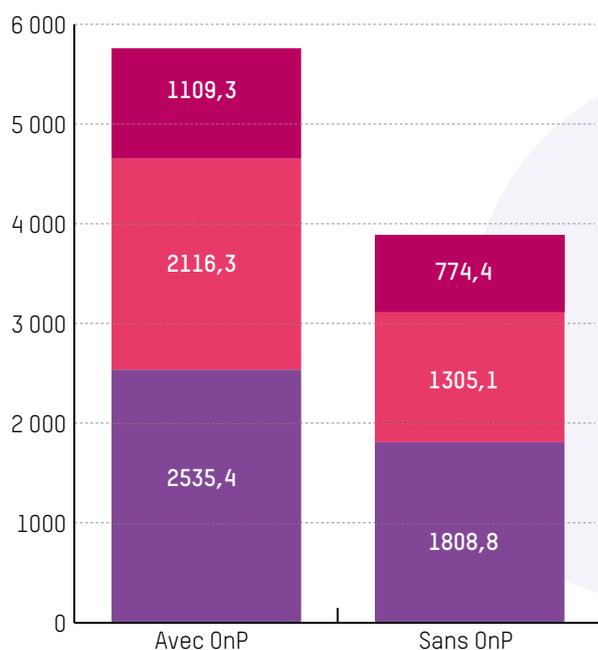
La masse des emplois s'est érodée entre 2013 et 2015, avec une perte de 142 ETP (équivalent temps plein)⁶. Entre 2016 et 2017, la perte est encore de 27 ETP ; ce chiffre ne concerne que les 22 opéras qui ont répondu à l'enquête et qui totalisent 5 761 ETP en 2017. Cependant la structure des emplois bénéficie d'une certaine stabilité, qu'il s'agisse de la répartition par type d'emploi ou par statut.

En 2017, les emplois artistiques (musiciens, chanteurs, danseurs) sont les plus nombreux ; ils représentent 44 % de l'effectif total, les emplois techniques 37 % et les emplois administratifs 19 %.

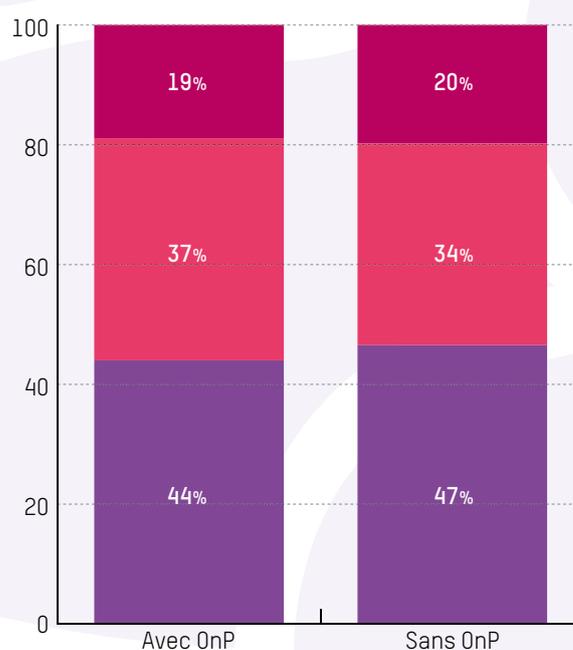
Répartition des emplois en 2015 et 2017

	2015		2017	
	Avec OnP	Sans OnP	Avec OnP	Sans OnP
Emplois artistiques	45 %	44 %	44 %	47 %
Emplois techniques	37 %	37 %	37 %	34 %
Emplois administratifs	18 %	19 %	19 %	20 %

Répartition des emplois par type d'emploi en 2017 avec et sans l'OnP, en ETP



Répartition des emplois par type d'emploi en 2017 avec et sans l'OnP, en %



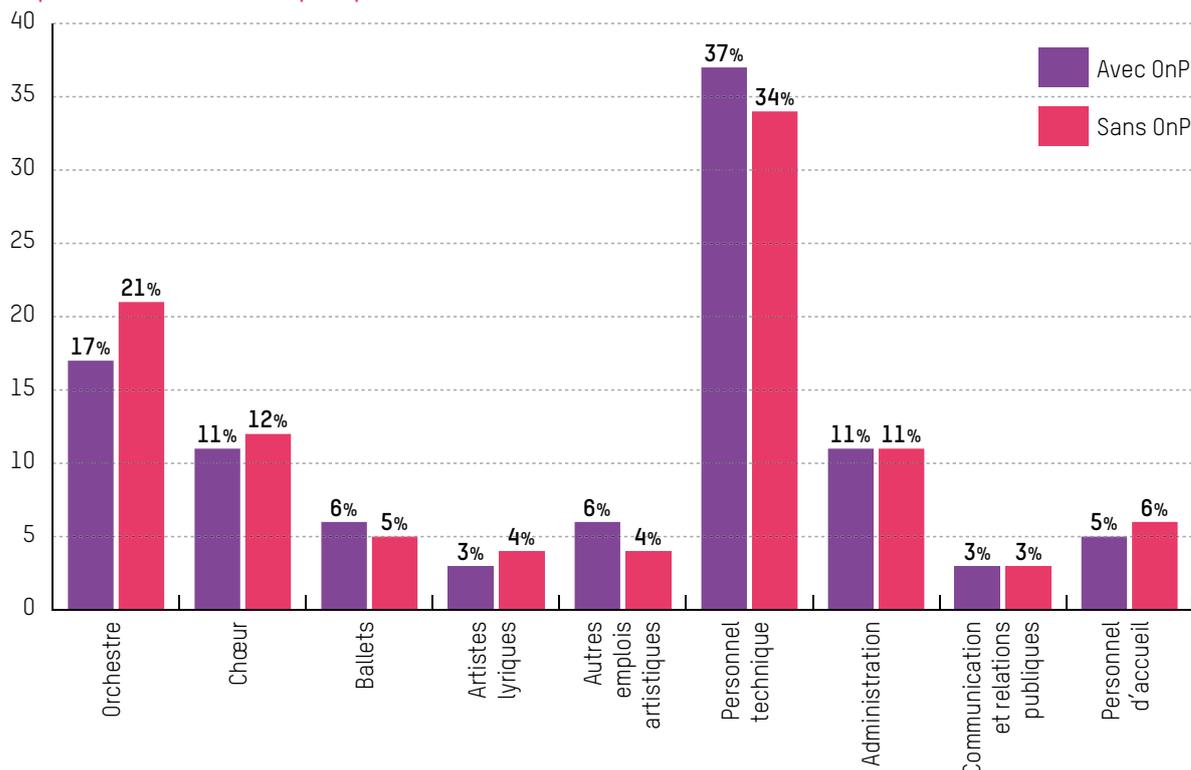
Emplois artistiques
 Emplois techniques
 Emplois administratifs

Cette répartition est assez stable dans le temps. Si on la calcule sans les effectifs de l'OnP (1 872 ETP), les valeurs sont modifiées à la marge : près de 47 % d'emplois artistiques, 34 % d'emplois techniques et près de 20 % d'emplois administratifs.

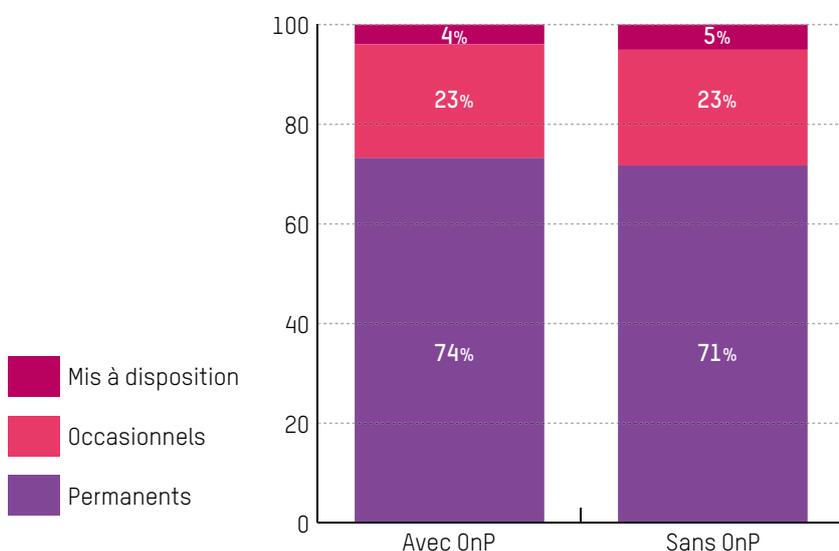
S'agissant de la répartition des emplois par statut, qui est très sensible politiquement du fait de la situation des intermittents, on note que la part des « permanents » a légèrement évolué. Elle se situe à 74 % alors qu'elle était à 70 %

sur la période 2013-2015. La part des « occasionnels » correspond toujours à environ 22 %. La catégorie « mis à disposition » (4 %) concerne des emplois municipaux ; elle est sans objet pour l'OnP.

Répartition détaillée des emplois par domaine en 2017 avec et sans l'OnP, en %



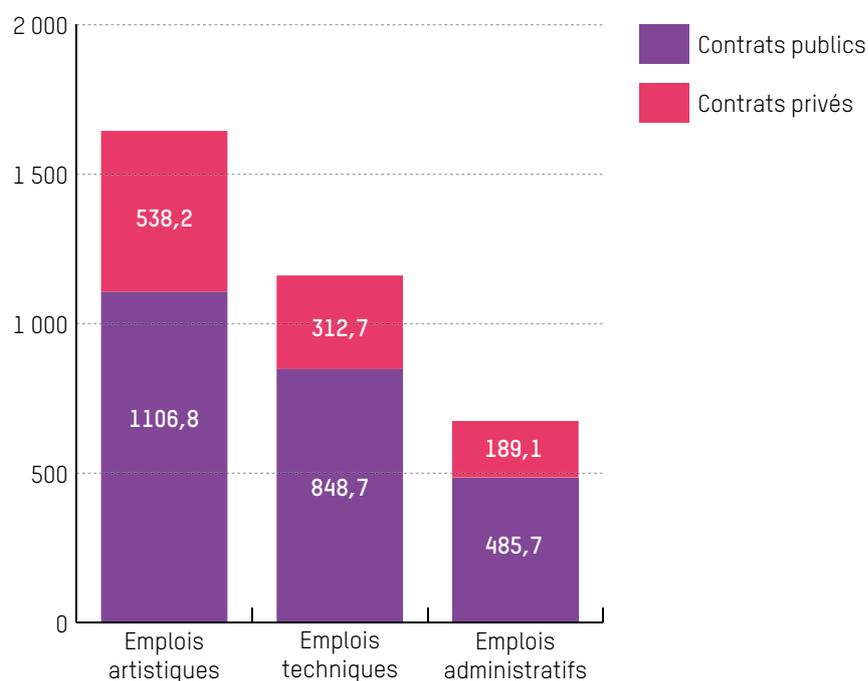
Répartition des emplois par type de contrat en 2017 avec et sans l'OnP, en %



Enfin, le statut juridique de l'emploi montre que, hors OnP, 70 % des salariés disposent de contrats publics et ceux-ci sont majoritaires dans chacun des types d'emploi (artistique, technique, administratif).

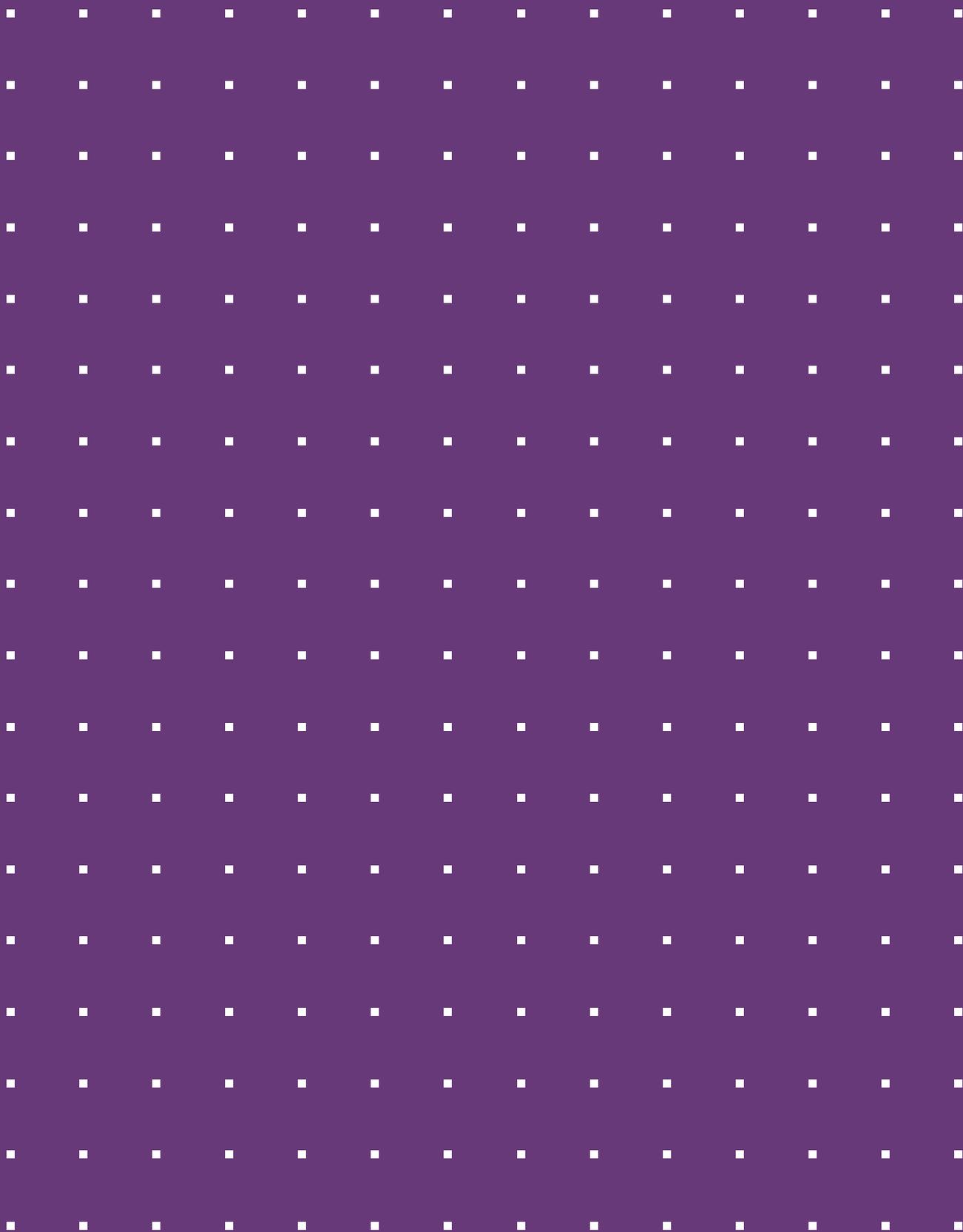
C'est dans ce domaine que l'OnP se distingue le plus car la proportion est plus qu'inversée : la quasi-totalité des emplois à l'OnP sont de droit privé. On voit ici que le statut public ou privé de l'emploi ne recouvre pas parfaitement le type d'emploi permanent/occasionnel car il y a des emplois privés occupés par des permanents.

Répartition des emplois 2017
en fonction de la nature
d'embauche, sans l'OnP, en ETP



NB : données partielles déclarées

En 2017, les opéras ont démontré leur capacité à surmonter les difficultés qu'ils ont connues depuis 2014, notamment celles dues à la baisse des subventions publiques des collectivités territoriales, qui continuent cependant à manifester un fort attachement à leurs maisons. Ils doivent cette résilience au succès de fréquentation des spectacles offerts, toujours plus diversifiés, et à la maîtrise de leurs charges, en particulier des charges salariales. La confirmation des labels nationaux par la loi LCAP de 2016 et la création d'un conventionnement « théâtre lyrique d'intérêt national » sont des décisions institutionnelles de nature à dynamiser le domaine de l'art lyrique en France.



**Rédaction
de la note de synthèse**
Guy Saez,
directeur de recherche
émérite CNRS-PACTE,
Université de Grenoble

**Traitement
des données**
Samuel Périgois,
chargé de recherche,
Observatoire des politiques
culturelles

**Pilotage de l'observation
et collecte des données**
Laurence Lamberger-Cohen,
directrice de la Réunion
des Opéras de France

Avril 2019